

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 16/03/2026

*Date d'Affichage : 16/03/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRESENTS : 23

*VOTANTS : 23

L'an deux mil vingt six, le 20 Mars à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme CORNELOUP Isabelle, Mme DAGUENET Nadine, Mr DUMEUNIER David, Mr FODIE Diarra, Mme FREY Florence, Mr GLENAT Bernard, Mme MALLET Françoise, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MORNACCO Monique, Mr NAIMI Yacine, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mr NIFA Mohammed, Mr PLAIGNAUD Michel, Mr REVEILLERE Dominique, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr ROUSSELET Thierry, Mme SÖNNICHSEN Sophie, Mme VILLE-VALLEE Florence,

Monsieur ABDUL Mussawir, Benjamin des membres du Conseil, a été choisi Secrétaire de séance.

**N° 3 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES
D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire.

En vertu des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des adjoints à six.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à six (6) le nombre des adjoints.

DONNE tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette délibération

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 23/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Le Maire,

Procédure de réception en préfecture
095-219503695-20260323-DEL320032026-DE
Date de l'acte de mission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026